

Le BAC publie le palmarès des 10 véhicules les plus souvent volés au Québec *Les assureurs continuent de lutter contre le vol de voitures*

Montréal, QC – Le 16 décembre 2010 – Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) vient de publier le palmarès des véhicules les plus couramment volés au Québec. Comme c'est le cas au Canada, le fait que des modèles à traction intégrale/quatre roues motrices et de grande valeur figurent maintenant au palmarès indique que les réseaux organisés sont à l'œuvre.

Ces types de véhicules sont souvent convoités par les organisations criminelles qui les démantèlent pour les pièces, les revendent à des consommateurs peu méfiants, ou les exportent dans des pays où la demande est grande pour des véhicules haut de gamme ou adaptés à des routes peu carrossables.

Le mois dernier, le gouvernement fédéral a adopté le projet de loi S-9 (*Loi s'attaquant au vol d'automobile et aux crimes contre les biens*) qui donne à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) le droit de saisir les véhicules volés destinés à l'exportation.

Les 10 véhicules les plus volés au Québec

1. Honda Civic SiR 2 portes, 2000
2. Volkswagen Golf GTI hatchback 2 portes, 2003
3. Acura Integra 2 portes, 1998
4. Toyota FJ Cruiser 4-portes, 4RM, 2007
5. Subaru Impreza WRX/WRX STi 4 portes, TI, 2004
6. Acura Integra 2 portes, 1997
7. Toyota Rav4 4-portes, 4RM, 2006
8. Toyota Highlander 4-portes, 4RM, 2008
9. Acura Integra 2 portes, 1999
10. Toyota Rav4 4-portes, 4RM, 2007

Les 10 véhicules les plus volés au Canada:

1. Honda Civic SiR 2 portes, 2000
2. Honda Civic SiR 2 portes, 1999
3. Cadillac Escalade 4 portes, 4RM, 2002
4. Cadillac Escalade 4 portes, 4RM, 2004
5. Acura RSX Type S 2 portes, 2005
6. Acura Integra 2 portes, 1997
7. Audi S4 Quattro 4 portes, TI, 2000
8. Hummer H2 4 portes, TI, 2003
9. Acura RSX Type S 2 portes, 2006
10. Hummer H2 4 portes, TI, 2004

« Le BAC salue la décision du gouvernement fédéral de lutter contre le crime organisé et le vol d'automobiles destinées à l'exportation et de faire de la sécurité des Canadiens une priorité », a déclaré Johanne Lamanque, vice-présidente du Bureau d'assurance du Canada au Québec. « Le BAC continuera de travailler activement avec les organismes réglementaires et les agences gouvernementales du Québec et du Canada pour contrer le vol automobile et récupérer les véhicules volés avant qu'ils ne quittent le pays. »

Le projet de loi S-9 modifie le Code criminel et fait du vol d'un véhicule à moteur un crime distinct passible de sentences sévères. Seront désormais considérées comme des infractions le fait de modifier, de détruire ou d'enlever le numéro d'identification d'un véhicule (NIV), le fait de posséder des biens obtenus criminellement ou d'en faire le trafic.

Depuis le début de l'année, le BAC, en partenariat avec l'Agence des services frontaliers du Canada et les organismes locaux d'application de la loi aux ports de Montréal et d'Halifax, ont saisi 600 véhicules volés (dont 500 se trouvaient au port de Montréal), d'une valeur de 18 millions de dollars. En comptant les véhicules qui ont été rapatriés d'outre-mer, la valeur des véhicules volés récupérés par le BAC en 2010 s'élève à 30,7 millions de dollars. Le BAC travaillera à étendre ce programme au port de Vancouver en 2011.

Le vol de voitures en chiffres :

- Selon Statistique Canada, 108 172 véhicules ont été volés au Canada en 2009, une baisse de 15 % par rapport à 2008. De ce nombre, 27 517 véhicules ont été volés au Québec.
- En 2009, le vol d'autos a coûté aux assureurs canadiens 419 millions de dollars. Si on y ajoute les coûts relatifs aux interventions d'urgence, aux tribunaux, aux services de police, aux avocats et aux dépenses personnelles, le coût total du vol d'automobiles au Canada représente près d'un 1 milliard de dollars chaque année.

« Outre les réseaux de crime sophistiqués qui fonctionnent comme de véritables entreprises, le vol de véhicules pour ballade (« joyride ») existe toujours », a précisé M^{me} Lamanque. « Ce type de vol est commis par des personnes à la recherche d'un véhicule facile à voler pour l'utiliser comme moyen de transport ou pour commettre d'autres crimes. Ces véhicules sont le plus souvent abandonnés et retrouvés, contrairement aux véhicules volés par des réseaux de crime organisé qui eux disparaissent. »

Il faut environ 30 secondes à un voleur professionnel pour voler un véhicule sans avoir de clé. Bon nombre des véhicules figurant parmi les plus souvent volés au Québec ne sont pas munis d'un système antidémarrage électronique approuvé qui empêche un voleur de démarrer le véhicule sans la clé.

En adoptant certains comportements préventifs, les automobilistes peuvent aussi protéger leur véhicule :

- Relever les vitres, verrouiller les portes et garder les clés sur eux.
- Garder le certificat d'immatriculation et la preuve d'assurance du véhicule dans leur sac à main ou leur portefeuille en tout temps, au lieu de les laisser dans la boîte à gants.
- Ne jamais laisser d'objets de valeur ou de paquets bien en vue. Les placer dans le coffre arrière.
- Ne jamais laisser le véhicule sans surveillance lorsque le moteur est en marche, pour aller acheter un café ou pour le laisser réchauffer dans l'entrée. Dans environ 20 % des vols d'autos, la clé était dans le système d'allumage.
- Toujours stationner son véhicule dans un endroit achalandé et bien éclairé.
- À la maison, stationner l'auto dans le garage, s'il y a lieu, et verrouiller la porte du garage.

Les données sur les véhicules volés proviennent des informations relatives aux réclamations d'assurance réelles recueillies auprès des compagnies d'assurance automobile au Canada. Vous pouvez consulter ces données dans l'édition 2010 du document « Différences entre les voitures » du BAC, dans lequel sont présentés les dossiers de réclamation d'assurance des modèles de véhicules les plus vendus au pays. Sont également indiqués dans ce document les meilleurs et les pires modèles de véhicule sur le plan des réclamations présentées pour collision et vol. Les consommateurs sont invités à le consulter avant d'acheter un véhicule neuf ou d'occasion.

« Différences entre les voitures » a pour but d'aider les consommateurs à comprendre l'incidence des coûts liés aux réclamations d'assurance vol, collision et autres sur les primes d'assurance. Pour obtenir un complément d'information, visitez le site Web du BAC au www.ibc.ca et cliquez sur « Différences entre les voitures », sous « Sujets d'actualité ».

À propos du Bureau d'assurance du Canada

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada. Ses sociétés membres représentent 90 % du marché de l'assurance de dommages au Canada. Le secteur de l'assurance de dommages emploie plus de 110 000 Canadiens, paie des impôts de plus de 6 milliards de dollars aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et gère en tout des primes de 40 milliards de dollars.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Anne Morin au 514-288-1563, poste 229.